

SEANCE DU LUNDI 17 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Rémi CHAMBAUD, Maire.

Présents : CHAMBAUD Rémi, VOLPOET Pascal, MARANDET Christian, FILLOD Damien, BASTILLE Emilie, BEUQUE Catherine, MARQUET Bérengère, JACQUEMARD Gabriel, BETHAZ Christophe

Excusés ou absents : MARTINS Marc-Antoine, LECAUX Sylvie et Brendan GREFFIER et NOIROT Perrine.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Christian MARANDET

ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du 6 mai 2019**
2. **Lotissement des Epinettes** : financement par emprunts de la deuxième tranche d'aménagement
3. **Urbanisme** : accord de principe pour l'acquisition de la parcelle AC70
4. **Communal de Montsevely sur la commune de Supt** : entretien de la partie boisée
5. **Forêt communale** : acquisition des parcelles ZE77 et ZE38 pour intégration au patrimoine forestier communal
6. **Questions diverses** :

1. Validation du compte-rendu du 6 mai 2019

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. Lotissement des Epinettes : financement par emprunts de la deuxième tranche d'aménagement

Pour financer les travaux la 2^e tranche d'aménagement du lotissement des Epinettes, il est proposé d'utiliser deux produits bancaires :

- Un emprunt long terme de 200 000 € sur 15 ans,
- Un prêts relais de 200 000 € sur 2 ans.

Les banques suivantes ont été consultées :

- La Banque populaire de Bourgogne Franche-Comté qui n'a pas remis de proposition,
- La Caisse d'épargne de Franche-Comté,
- Le Crédit agricole de Franche-Comté.

Les résultats de cette consultation seront présentés ci-dessous.

	Caisse d'épargne	Crédit agricole
Emprunt de 200 000 € sur 15 ans		
Périodicité trimestrielle		
Taux fixe non révisable	1,46 %	1,18 %
Echéance	3 709,54 €	3 638,67 €
Total intérêts	22 572,40 €	18 320,20 €
Frais dossier	0,15 %	0,15 % €
Prêt relais de 200 000 € sur 2 ans		
Périodicité trimestrielle		
Taux	0,80 %	- Euribor (-0,30%) + commission (0,73 %) soit un taux de 0,43 % - Taux révisable tous les 3 mois.
Frais dossier	0,15 %	0,15 %



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention) des membres présents :

- Retient pour l'emprunt de 200 000 € sur 15 ans à périodicité trimestrielle, l'offre du Crédit agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Taux	1,18 %,
Echéance	3 638,67 €,
Total des intérêts	18 320,20 €
Frais de dossier	0,15 %

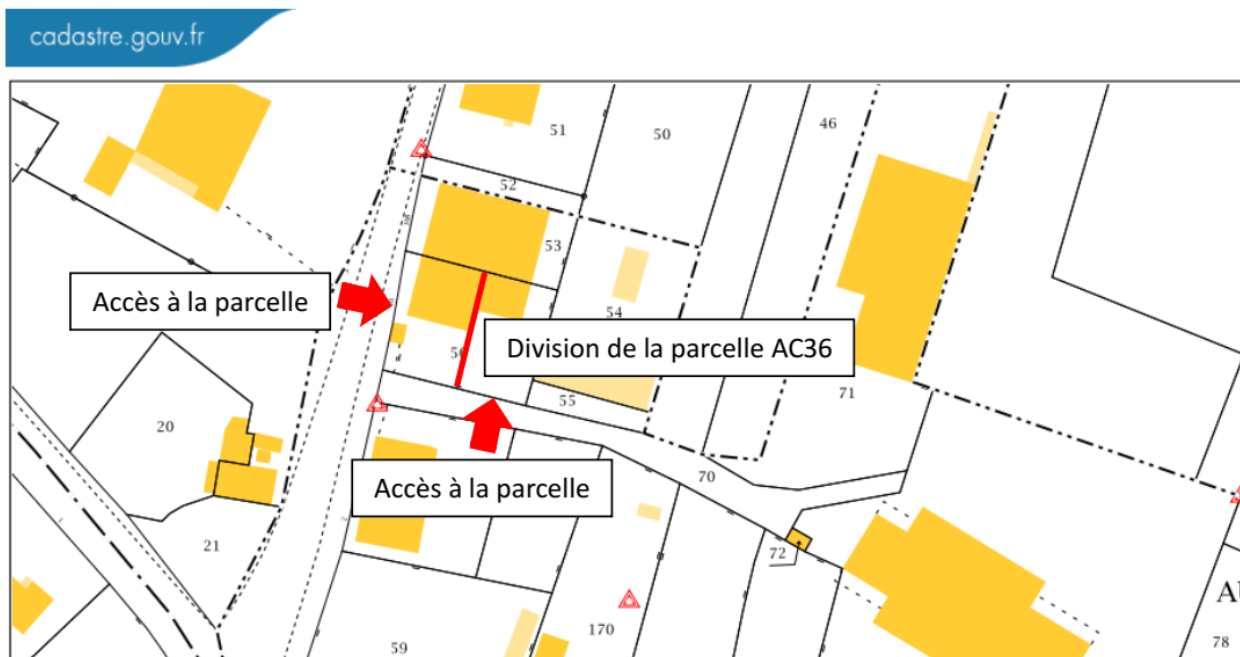
- Retient pour le prêt relais de 200 000 € sur 2 ans à périodicité trimestrielle, l'offre du Crédit agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Taux	- Euribor (-0,30%) + commission (0,73 %) soit un taux de 0,43 % - Taux révisable tous les 3 mois.
Frais de dossier	0,15 %

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

3. Urbanisme : accord de principe pour l'acquisition de la parcelle AC70

Suite à l'incendie en juin 2018 de la ferme Vallet, des travaux de reconstruction du bâtiment vont s'engager. Sur la parcelle AC56 en indivision, les deux propriétaires veulent préalablement procéder à sa division : l'une accédant à son habitation depuis la rue des chênes, l'autre souhaitant accéder à la sienne depuis le chemin cadastré AC70 propriété de la SCI des petits chênes.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

Contacté pour ce projet, les représentants de la SCI des petits chênes s'interrogent sur l'intérêt de céder le chemin cadastré AC70 d'une surface de 600 m² à la commune.

cadastre.gouv.fr



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 1600001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

Dans la zone UA du PLU, cette parcelle fait l'objet de l'emplacement réservé n°6. Elle dessert les parcelles cadastrées AC 46, AC 47, AC 54, AC 55, AC 56, AC 58, AC 69, AC 71, AC 72, AC 73, AC 76 et AC 170. Il est de l'intérêt général que la commune en fasse l'acquisition pour la transformer en voirie communale. En mettant en place sur son emprise l'ensemble des réseaux (eau potable, eaux usées, électricité et téléphone), la commune incitera les propriétaires riverains à densifier la construction au centre du village. D'autre part, cette acquisition permettrait de reprendre le projet de liaison douce entre le centre du village et le quartier des Epinettes.

En inscrivant cette ruelle au tableau de la voirie communale, la commune s'engagerait à réaliser une couche de roulement et à assurer la viabilité hivernale selon un calendrier qui serait à définir et à phaser selon les besoins en extension de réseaux. Dans l'immédiat, cela se limiterait à raccorder l'arrière de la parcelle AC56. Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé que cette acquisition se fasse à l'euro symbolique.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention, 1 voix contre) des membres

présents :

- Donne un accord de principe pour faire l'acquisition de la parcelle AC70 à l'euro symbolique auprès de la SCI des petits chênes ;
- S'engage à inscrire cette desserte au tableau de la voirie communale (domaine public de la commune) ;
- S'engage à réaliser des travaux de réfection de la bande de roulement suivant un calendrier à déterminer en fonction des besoins en extension de réseaux souterrains (eau potable et eaux usées notamment) ;
- S'engage à assurer la viabilité hivernale ;
- S'engage à prendre en charge les frais de notaire ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

4. Communal de Montsevely sur la commune de Supt : entretien de la partie boisée

Le communal de Montsevely sur la commune de Supt subit un accru forestier régulier qui réduit progressivement les surfaces herbagères. Malgré l'entretien du locataire actuel, maintenir cet espace dans une configuration de pâturage boisé nécessite de récolter des bois destinés à la production de plaquettes forestières (bois énergie). Les chênes, les feuillus remarquables (merisiers), les houx seraient maintenus et favorisés ainsi que certains couverts de noisetiers qui servent de refuge aux chevaux. Les autres essences ligneuses (peupliers trembles, frênes chararosés, noisetiers...) seront prélevées pour être destinées à la production de plaquettes forestières.

La SARL BREGAND Bois de Molain (39800) a été consultée pour lui présenter le chantier. Suite à sa visite, elle a fait une offre pour du bois énergie vendu en bois sur pied à l'unité de produit au prix de 5 €/tonne ; l'exploitation étant à sa charge.

Cette opération permettrait à la commune de générer une recette qui pourrait servir à financer les travaux de débroussaillage des buissons épineux n'ayant pas vocation à produire du bois énergie.

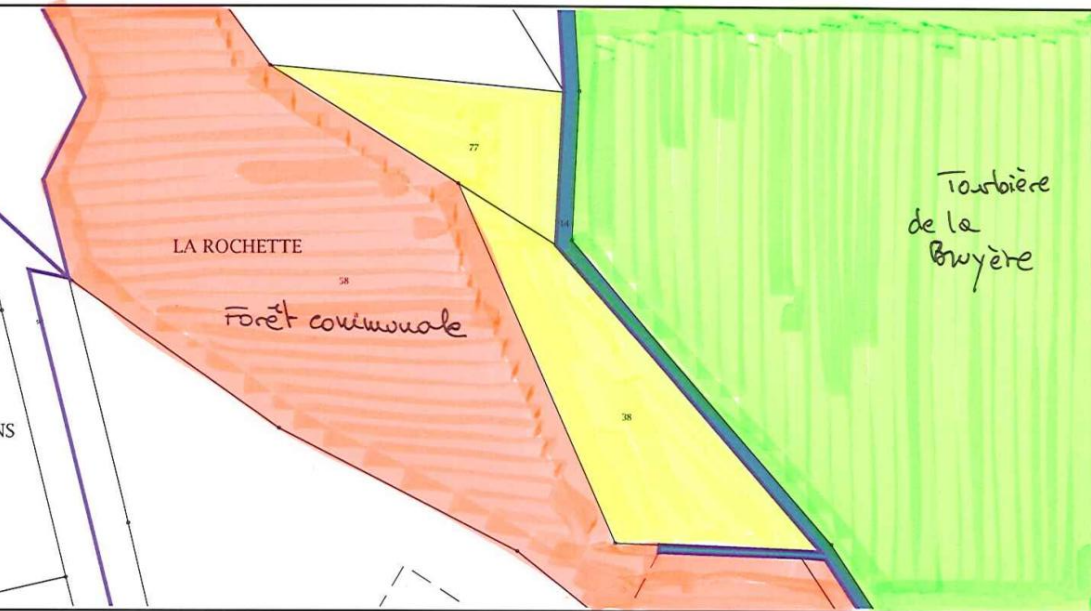


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'offre de la SARL BREGAND Bois de Molain (39800) pour la vente de bois énergie sur pied à l'unité de produit au prix de 5 €/tonne au prix ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

5. Forêt communale : acquisition des parcelles ZE77 et ZE38 pour intégration au patrimoine forestier communal

Entre la tourbière de la Bruyère et la forêt communale au lieu-dit « La Rochette », Arlette DAVID est propriétaire de deux parcelles : la parcelle ZE 38 d'une surface de 39 a 40 ca et de la parcelle ZE 77 d'une surface de 21 a 07 ca. Après consultation, Arlette DAVID accepterait de les vendre à la commune. Ces deux parcelles dont le boisement est de faible qualité avaient fait l'objet de dépôts sauvages (gravats, déchets de chantier, déchets d'atelier...) à proximité de cours d'eau en pouvant générer des pollutions.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
 82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
 SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

Ces parcelles (en jaune sur le plan joint) jouxtant la forêt communale (en orange sur le plan joint) et la tourbière de la Bruyère (en vert sur la plan joint) également propriété communale, la commune serait intéressée pour en faire l'acquisition afin de se prémunir de tout risque de pollution du bief de la Brure en les intégrant au périmètre de la forêt communale.

Sur demande de la commune, l'ONF a produit une estimation de ces deux parcelles d'une surface totale de 60 a 47 ca :

Valeur du fonds	Valeur de consommation des bois	Valeur d'avenir	Valeur totale
484 €	655 €	0 €	1 139 €

☺ - ☺

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne un accord de principe pour faire l'acquisition auprès de Madame Arlette DAVID de la parcelle ZE 38 d'une surface de 39 a 40 ca et de la parcelle ZE 77 d'une surface de 21 a 07 ca ;
- Propose sur la base de l'estimation faite par l'ONF, un prix de 1 140 € ;
- Donne mandat au Maire pour conclure cette acquisition ;
- Décide de prendre à sa charge les frais de notaire ;
- Décide si cette acquisition aboutie, l'intégration au patrimoine forestier communal de ces deux afin de les faire relever du régime forestier ;
- Décide d'intégrer au patrimoine forestier communal la parcelle ZE 58 B d'une surface de 33 a 60 ca ; cette parcelle propriété de la commune n'étant pas actuellement intégrée au périmètre forestier géré par l'ONF ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

6. Questions diverses :

6.1 Fête du 14 juillet – Feu d'artifice : préparation

Le maire fait un point sur la préparation du feu d'artifice du 14 juillet. Constat est fait d'une réduction progressive du défilé et de la disparition des animations avant et après le feu d'artifice. Le maire demande aux membres du conseil municipal de se rendre disponibles pour cette soirée. Il précisera avec Marc-Antoine MARTINS l'organisation de l'intervention de l'Echo des campagnes.

6.2 Cimetière : fleurissement et végétalisation des allées

Christian MARANDET fait le point sur les démarches engagées pour tester le fleurissement d'une zone du cimetière. La saison avançant et ne pouvant se procurer les plantes souhaitées, l'opération est décalée à l'automne 2019.

6.3 Voirie communale :

Damien FILLOD précise que la deuxième tranche de réfection de la rue des chênes débutera début juillet. Après ces travaux, l'entreprise Guinchard réalisera le point à temps.

6.4 Accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Catherine BEUQUE demande quand sera réalisée la rampe permettant de monter le seuil de l'entrée de l'église. Damien FILLOD prend contact avec l'entreprise Thévenin.

6.5 Demande pour l'organisation d'une journée découverte de la culture reggae :

Charly NOIROT a remis au maire une proposition pour organiser le samedi 19 octobre une journée sur la découverte de la culture reggae.

La journée se décomposerait en deux temps :

- une animation de 9 h à 18 h avec marché de producteurs et d'artisans, animations pour petits et grands, atelier d'initiation à la méditation et à l'Idogo, diffusion d'un diaporama sur la culture reggae.
- Une soirée reggae de 20 h à 3 h au tarif à définir de 8 à 10 €.

Durant la journée un service de restauration et de boissons sera assuré de 9 h à 3 h.

Après débat, le conseil municipal donne son accord pour l'organisation de cette journée. L'association porteuse de l'action devra se mettre en contact avec la mairie.